

Après les tyroliennes, une piste de ski à l'étude

LE TAMPON

Cette idée ajoute au mécontentement des opposants aux projets municipaux à La Plaine des Cafres.

Une séance du conseil municipal s'est tenue hier. Les vingt affaires ont été adoptées à l'unanimité, sauf une. Le tout en un quart d'heure, tant l'opposition que les adjoints et conseillers municipaux de la majorité étant restés silencieux.

Mais parmi les auditeurs de la séance, il y avait Jacques Aulet, de l'association Domoun La Plaine, qui se mobilise contre les projets de parc du Volcan et de tyroliennes à La Plaine des Cafres. Celui-ci avait tout particulièrement à cœur la quatrième délibération.

Par celle-ci, le conseil a autorisé le maire André Thien-Ah-Koon à signer la demande de permis d'aménager du projet de construction des tyroliennes entre le piton Dugain et le champ de foire de

Bourg-Murat, à La Plaine-des-Cafres.

Sollicité par les journalistes après le conseil M. Thien-Ah-Koon s'est dit agacé des protestations des opposants. Il a expliqué que c'est « une procédure administrative normale. Nous espérons atteindre cet objectif de réaliser rapidement ce site exceptionnel. »

Au Massif central

Selon lui, parmi les opposants se trouvent des riverains ayant « construit sur le domaine communal en toute illégalité ». Il a rappelé que le projet serait porteur d'emplois.

Jacques Aulet n'était pas étonné

des arguments: « Cette affaire nous paraît illégale, car on ne peut pas faire voter quelque chose alors que l'enquête publique n'a pas eu lieu ».

Ce projet va bien plus loin que les tyroliennes. En effet, le maire s'est dit intéressé par l'installation d'une piste de ski dans l'écrin des Hauts. M. Thien-Ah-Koon estime que, même si l'idée est encore loin d'être concrétisée, elle n'est pas à écarter. Il s'est lui-même rendu dans des stations du Massif central, dans l'Hexagone, qui fonctionnent parfois avec un apport de neige envoyée par des canons à neige. Il a observé directement le mode opératoire de tels sites. Un expert a été consulté.

Consterné par cette proposition, Jacques Aulet évoque un projet avec une piste de 600 mètres. L'eau pour les canons à neige serait issue de la retenue collinaire du piton Marcelin, déjà utilisée par des agriculteurs.

Parmi les autres affaires, les élus ont voté le don de livres sortis de l'inventaire des collections du réseau de lecture publique du Tampon à destination de la capitale de l'île d'Anjouan, Mutsamudu, en Union des Comores. Il s'agit de « livres encore en bon état et pouvant être utilisés », précise le texte de l'affaire.

La coopération culturelle avec d'autres régions de la zone océan Indien a commencé en 2015. Cela a concerné Madagascar et Rodrigues. Cette fois-ci, c'est l'associa-

tion Mutsamudu-Réunion solidaires, basée à Sainte-Marie, qui recevra le lot. Il s'agit de pas moins de 5 400 livres, fictions ou documentaires, à destination de tous les publics. L'association prendra à ses frais le transport et la distribution. Cela laisse augurer d'une relation entre les deux villes. Le maire de la ville comorienne, Zarouki Bouchrane, a visité la médiathèque du Tampon en septembre.

Absente, Nathalie Bassire, députée et opposante, s'est abstenue sur cette affaire.



André Thien-Ah-Koon avec Jacquet Hoarau et Laurence Mondon. (Photo G.B.)



Le maire évoque la piste de ski à Dubaï, ou même les derniers jeux Olympiques, en Chine, au cours desquels les épreuves de ski ont eu lieu sans neige naturelle.